



- A1 - Servitudes relatives à la protection des forêts soumises au régime forestier
- AS1 - Protection des eaux
- point de captage d'eau potable
- périmètre de protection éloignée
- périmètre de protection rapprochée
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
- zone de protection
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- zone secondaire/spéciale de dégagement ; secteur de dégagement

Les représentations cartographiques des servitudes sont fournies à titre informatif. Elles ne dispensent pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs.

maître d'ouvrage :
SIVU Sauer-Pechelbronn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Servitudes d'Utilité Publique Commune de Lobsann

*REVISION N°1
PLUi ARRETE
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical en date
du 9 octobre 2018.*

*A Merkwiller-Pechelbron, le
Le Président, M. Alfred KREISS,*

